



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Troisième réunion

Rome, 22-24 octobre 2008

Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sur sa troisième réunion

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation et questions d'organisation	1–6	3
II. Progrès réalisés dans le processus de ratification.....	7–9	3
III. Appui à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention.....	10–14	4
IV. Deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières	15–18	5
V. Eau et accidents industriels	19–28	5
A. Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels	19–25	5
B. Protocole sur la responsabilité civile	26–28	7
VI. Projet intitulé «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau»	29–32	7
VII. Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales.....	33–35	8
VIII. Services écosystémiques et paiements de redevances pour services écosystémiques en vue de la gestion intégrée des ressources en eau	36–40	9
IX. Eau et adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, notamment gestion des risques associés aux inondations et aux sécheresses	41–54	10
A. Eau et adaptation aux changements climatiques.....	41–52	10
B. Gestion transfrontière des inondations	53–54	12

X.	Promotion de la coopération transfrontière sur l'eau et de la gestion intégrée des ressources en eau en Asie centrale.....	55–59	12
XI.	Gestion des eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE.....	60	13
XII.	Troisième Conférence internationale sur la gestion durable des eaux transfrontières.....	61	14
XIII.	Contribution de la Convention sur l'eau aux activités des organismes des Nations Unies et d'autres organisations.....	62–65	14
	A. Groupe de l'ONU (ONU-eau) et Journée mondiale de l'eau.....	62–65	14
	B. Initiative environnement et sécurité.....	66–68	15
XIV.	Programmes de travail.....	69–72	15
	A. Programme de travail pour 2007-2009.....	69	15
	B. Programme de travail pour 2010–2012 et au-delà.....	70–72	15
XV.	Date et lieu de la quatrième réunion du Groupe de travail.....	73	16

I. Participation et questions d'organisation

1. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a tenu sa troisième réunion à Rome du 22 au 24 octobre 2008¹, parallèlement à la Semaine européenne des forêts dont l'ordre du jour officiel prévoyait une séance spéciale sur les forêts et l'eau².
2. Ont assisté à la réunion des représentants des États membres suivants de la Commission économique pour l'Europe (CEE): Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Espagne, Finlande, Géorgie, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.
3. Des représentants des organisations ci-après étaient également présents: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (CMPFE)/Unité de liaison d'Oslo, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination sur l'eau (ICWC) de l'Asie centrale.
4. Ont aussi participé à cette réunion des représentants des organisations non gouvernementales et institutions universitaires suivantes: l'International Environmental Association of River Keepers (Eco-TIRAS), l'Institut de recherche sur les forêts (Pologne), l'Office international de l'eau et l'Université de Viterbe (Italie).
5. M^{me} Sibylle Vermont (Suisse), Présidente du Groupe de travail, a ouvert la réunion et formulé des observations liminaires.
6. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour tel que reproduit dans le document ECE/MP.WAT/WG.1/2008/1.

II. Progrès réalisés dans le processus de ratification

7. Le secrétariat a informé les membres du Groupe de travail de l'état d'avancement du processus de ratification de la Convention et de son Protocole sur l'eau et la santé. Depuis la quatrième session de la Réunion des Parties, à la date d'octobre 2008, la Convention a été ratifiée par l'Ouzbékistan. La Croatie, la Finlande, la Hongrie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la République de Moldova, la République tchèque et la Roumanie ont ratifié les amendements à ses articles 25 et 26 et le Protocole sur l'eau et la santé a été ratifié par l'Allemagne, la Croatie, la Finlande, la France, la Lettonie, le Portugal, la République de Moldova et la Suisse. Ainsi, la Convention a maintenant été ratifiée par 35 pays et la Communauté européenne, et le Protocole compte désormais 21 Parties et 15 signataires. Les participants se sont inquiétés de la lenteur des progrès de la ratification des amendements à la Convention qui, cinq ans après leur adoption, ont été ratifiés par 10 Parties seulement alors qu'ils devront l'avoir été par 23 avant de pouvoir entrer en vigueur.
8. Les représentants des pays ont rendu compte de leurs progrès vers la ratification. Le processus de ratification de la Convention et de son Protocole est en cours en Bosnie-Herzégovine mais des structures de gouvernance interne complexes en retardent

¹ La documentation établie pour la réunion, dont les documents et exposés présentés à titre officieux, peut être consultée à l'adresse suivante: http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_WGIWRM.htm.

² Pour de plus amples informations, voir: <http://www.europeanforestweek.org/home/en>.

l'aboutissement. La Géorgie a sollicité une aide du secrétariat en vue de la ratification de la Convention; plusieurs projets actuellement exécutés par la Géorgie au niveau bilatéral sur les cours d'eau transfrontières contribuent déjà à la mise en œuvre de la Convention. La Slovaquie est sur le point de ratifier les amendements.

9. S'exprimant au nom de la Suisse, la Présidente a indiqué que son pays avait entrepris de ratifier les amendements à la Convention et elle a exhorté les autres pays à faire de même. Le fait d'ouvrir la Convention à l'adhésion de pays extérieurs à la région de la CEE est un signe fort qui vient à point pour la Journée de l'eau de 2009, dont le thème sera la coopération sur les eaux transfrontières. Afin d'économiser sur le temps et les ressources humaines requis pour les longues procédures administratives liées à la ratification, les pays devraient entreprendre de ratifier simultanément la Convention et les amendements.

III. Appui à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention

10. Le Président du Conseil juridique a présenté un avant-projet de guide pour la mise en application de la Convention (voir le document informel 3), établi à partir des conclusions de la cinquième réunion du Conseil juridique (Genève, 2 et 3 octobre 2008; ECE/MP.WAT/AC.4/2008/2).

11. Les membres du Groupe de travail ont débattu de l'idée à la base de ce projet de guide, qui devrait être le plus pratique possible. Le Représentant de la Géorgie a noté que deux points en particulier étaient importants: a) un plan d'action viable pour la mise en œuvre de la Convention; et b) une coopération avec les pays riverains. Il a également été souligné qu'il serait utile d'inclure dans le guide des exemples concrets.

12. Le Groupe de travail a insisté pour que les pays participent nombreux à cette activité, y compris les Parties de longue date, riches de leur «expérience historique». De même, il a vivement recommandé que l'on s'inspire des leçons tirées aussi bien des succès que des échecs. À cet égard, le secrétariat a invité les pays participant aux Dialogues sur les politiques nationales à prendre part à cet exercice et à transmettre leur expérience de la mise en œuvre des dispositions de la Convention qui intéressent plus particulièrement ces Dialogues. Il a également suggéré que soit mise à profit l'expérience acquise dans le cadre du projet TACIS³, Gouvernance de l'eau dans l'ouest des pays de l'EOCAC (Europe orientale, Caucase et Asie centrale).

13. Le Groupe de travail a approuvé la création d'un groupe de rédaction chargé d'établir le texte du guide et a demandé aux organes de liaison d'aider à désigner des experts juridiques mais aussi des spécialistes de la gestion de l'eau, recommandant une démarche identique pour la prochaine réunion du Conseil juridique.

14. Exprimant son soutien à cette activité, le Groupe de travail a fait part de sa satisfaction au Président du Conseil juridique pour avoir assis sur de bonnes bases les activités futures et à l'Italie pour son appui. Il est également convenu que le programme de travail pour 2010-2012 devrait comporter un point sur l'assistance à fournir pour aider les pays à se conformer aux dispositions de la Convention ainsi qu'à la ratifier et à y adhérer, ainsi que sur les mesures à prendre à la suite de l'adoption éventuelle du guide lors de la cinquième session de la Réunion des Parties (Genève, 10-12 novembre 2009).

³ Assistance technique à la Communauté d'États indépendants: programme de la Commission européenne.

IV. Deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières

15. Le secrétariat a rappelé que lors de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007), la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau avait été invitée à préparer la deuxième évaluation en vue de la prochaine Conférence ministérielle devant avoir lieu à Astana en 2011. Le secrétariat a rendu compte des enseignements tirés de la préparation de la première évaluation et des résultats de la neuvième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (Genève, 17 et 18 juin 2008), durant laquelle un certain nombre de décisions ont été prises sur la préparation de l'évaluation (voir le document ECE/MP.WAT/WG.2/2008/2). Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation avait souligné en particulier que cette deuxième évaluation devait être préparée en coopération étroite avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau par a) des activités menées dans le cadre de ce groupe et b) la mobilisation d'experts compétents.

16. Le Groupe de travail a souligné que, de l'avis général, la première évaluation constituait l'un des produits majeurs de la Convention et que cette activité, axée sur un objectif prioritaire à long terme, garantissait une base solide à toutes les autres activités exécutées au titre de la Convention. Le Groupe de travail a fermement appuyé l'établissement d'une deuxième évaluation et a reconnu que des experts de la gestion de l'eau devraient y jouer un rôle important. À cet égard, il a instamment demandé aux centres de liaison de veiller à désigner les experts requis.

17. Le Groupe de travail a accepté le projet de plan proposé pour la deuxième évaluation et est convenu de fournir au secrétariat d'éventuelles observations écrites avant le 10 novembre 2008.

18. Le Groupe de travail a approuvé la décision du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation tendant à ce que la deuxième évaluation soit soumise à l'examen de la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe» au titre de son ordre du jour officiel. Faisant observer que des plans ambitieux avaient été faits pour l'utilisation de cette évaluation, y compris d'un point de vue politique, le Groupe de travail a souligné qu'il serait extrêmement important que les activités débutent à temps. Il a invité les pays et les organisations concernées à assurer un financement prévisible de manière à garantir le succès de l'opération. Le Groupe de travail est convenu d'inclure la préparation de la deuxième évaluation dans le plan de travail pour 2010-2012.

V. Eau et accidents industriels

A. Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

19. La Présidente a présenté le projet de lignes directrices en matière de sécurité et de règles de bonnes pratiques concernant les installations de gestion des résidus (ECE/CP.TEIA/2008/9 – ECE/MP.WAT/WG.1/2008/5) préparé par le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels. Le Groupe de travail a approuvé tel

quel ce projet de lignes directrices et a prié le secrétariat de le soumettre à la Réunion des Parties à sa cinquième session en vue de son approbation éventuelle⁴.

20. Le Groupe de travail a également examiné la question des interventions d'urgence sur la base du projet de lignes directrices en matière de sécurité et de bonnes pratiques relatives à la planification des interventions d'urgence dans un contexte transfrontière (ECE/MP.WAT/WG.1/2008/4). Il est apparu que beaucoup de pays avaient déjà des plans d'intervention d'urgence et que des lignes directrices générales n'apporteraient pas grand chose de plus. Le représentant du Kirghizistan a indiqué que son pays souhaiterait bénéficier d'une aide pour élaborer un plan d'intervention d'urgence pour un bassin spécifique en Asie centrale. Le représentant de l'Arménie a confirmé qu'un exercice sur les accidents industriels transfrontières était en cours sur la rivière Kura.

21. La Présidente a présenté le rapport du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels soumis par ses deux Coprésidents (ECE/CP.TEIA/2008/8 – ECE/MP.WAT/WG.1/2008/6). Elle a fait observer que le Groupe mixte se heurtait à certaines difficultés dans la mise en œuvre de son plan de travail, et notamment, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport, à un manque de soutien de la part du secteur de l'eau.

22. Les membres du Groupe de travail sont convenus de l'importance de la question de l'eau et des accidents industriels et de nombreux représentants de l'EOCAC ont exprimé leur satisfaction des projets exécutés dans ce domaine dans leurs pays avec le soutien de l'Allemagne. En même temps, les pays n'ont pas apporté de réponse claire à la question posée sur les raisons pour lesquelles le secteur de l'eau ne participe pas aux travaux du Groupe mixte d'experts et sur les moyens de s'assurer de sa participation à l'avenir. D'après certaines interventions, il est apparu que les pays considéraient les activités dans ce domaine comme des projets répondant à des besoins locaux. À cet égard, a été posée la question des moyens à mettre en œuvre pour que les réponses à ces besoins soient le plus efficace possible.

23. Le Groupe de travail n'a pas été en mesure d'approuver le rapport du Groupe mixte d'experts, aucun consensus n'ayant pu être atteint sur les activités futures de ce Groupe. L'Allemagne et la Hongrie ont confirmé qu'elles étaient disposées à prolonger le mandat du Groupe mixte d'experts. L'Italie a suggéré que l'on s'entende d'abord sur des questions d'intérêt commun dans le domaine de l'eau et des accidents industriels puis que l'on examine ensuite les modalités des actions à envisager à cet égard. Son représentant a souligné qu'il ne fallait pas que les travaux du Groupe mixte d'experts fassent double emploi avec les activités prévues au titre de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) et en particulier de son programme d'assistance. Une bonne solution pourrait consister à créer un groupe d'experts relevant de la Convention sur les accidents industriels et à passer par la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) pour bénéficier au besoin des services de spécialistes de l'eau.

24. Les autres pays n'ont ni appuyé ni rejeté ces déclarations. Les participants n'ont pas non plus défini de besoins prioritaires ni formulé d'autres suggestions sur les modalités futures des activités sur l'eau et les accidents industriels.

⁴ À sa cinquième réunion (Genève, 25-27 novembre 2008), la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels a approuvé les lignes directrices en matière de sécurité et les règles de bonnes pratiques concernant les installations de gestion des résidus (ECE/CP.TEIA/19).

25. Le Groupe de travail a conclu que les membres des Bureaux des deux Conventions et les deux Coprésidents devraient se consulter par téléconférence et se mettre d'accord sur une proposition relative aux activités futures dans ce domaine⁵.

B. Protocole sur la responsabilité civile

26. Le représentant de la Hongrie a présenté les résultats de l'atelier sur «La pollution due aux accidents sur les eaux transfrontières, la responsabilité civile et l'indemnisation: problèmes et possibilités» tenu à Budapest les 21 et 22 mai 2007. Lors de cet atelier, plusieurs pays de l'EOCAC avaient indiqué avoir besoin de renforcer leurs capacités et la Commission européenne avait fait savoir qu'elle envisageait de préparer une étude sur la compatibilité entre les textes juridiques en vigueur dans l'Union européenne (UE) et le Protocole. La Hongrie a cependant informé le Groupe de travail que d'après les informations en sa possession, ce projet d'étude était resté au point mort. Par ailleurs, un document intitulé «Difficultés et possibilités associées à la pollution accidentelle des eaux, la responsabilité civile et l'indemnisation à l'échelle transfrontière – état d'avancement de la ratification du Protocole sur la responsabilité civile» (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/2) a été soumis par les deux Bureaux à la Conférence de Belgrade «Un environnement pour l'Europe».

27. Le Groupe de travail est convenu qu'il conviendrait de préciser les besoins des pays de l'EOCAC et d'étudier des moyens d'y répondre (par exemple par le biais du projet intitulé «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau», du programme de Dialogues sur les politiques nationales et de projets pilotes). Il a notamment été proposé de privilégier la mise au point d'outils tels que des systèmes d'assurance et d'indemnisation susceptibles de faciliter la mise en œuvre des dispositions du Protocole. Il a été noté à cet égard que les pays occidentaux pouvaient d'ores et déjà faire profiter les pays de l'EOCAC de leur expérience en la matière.

28. Le Groupe de travail a conclu que la question d'un système de responsabilité civile était importante et devait être inscrite au plan de travail pour 2010-2012.

VI. Projet intitulé «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau»

29. Le secrétariat a présenté l'objet et les principales conclusions de deux ateliers thématiques organisés dans le cadre du projet «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau» depuis la quatrième session de la Réunion des Parties, à savoir l'Atelier sur les commissions des bassins versants et les autres institutions responsables de la coopération sur les eaux transfrontières (Almaty, Kazakhstan, 23-25 octobre 2007) et l'Atelier sur l'eau et la santé (Bucarest, 14-16 mai 2008)⁶.

⁵ À la suite de cette demande, les deux Bureaux ont défini une position commune sur les moyens de résoudre les difficultés rencontrées par le Groupe mixte d'experts et d'en améliorer le fonctionnement et ont présenté cette position à la cinquième Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels. Conformément à la décision prise par la Conférence des Parties (ECE/CP.TEIA/19), les deux Bureaux ont préparé pour le Groupe mixte d'experts un projet de stratégie, qui sera soumis pour examen à la quatrième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (8 et 9 juillet 2009). Selon les décisions prises par les Bureaux, ce projet de stratégie sera ensuite soumis à l'approbation éventuelle de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau à sa cinquième session (Genève, 10-12 novembre 2009).

⁶ Pour davantage d'informations, voir <http://www.unece.org/env/water/cwc.htm>

30. Ces ateliers ont permis de mettre en évidence les progrès réalisés mais aussi les difficultés que continue de soulever la mise en œuvre de la Convention et du Protocole sur l'eau et la santé. Leurs résultats les plus importants sont un document de base, les contributions des pays (par exemple des réponses à des questionnaires et des exposés) et le site Web. La suite donnée à ces ateliers consistera à en publier les résultats et à formuler des recommandations pour aller de l'avant.

31. Faisant observer que les ateliers sont très longs à organiser, le secrétariat a invité les pays à proposer d'en accueillir et d'en diriger à l'avenir, assumant ainsi avec lui une part de son travail d'organisation.

32. Le Groupe de travail est convenu que le projet «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau» était important pour la mise en œuvre de la Convention et de son Protocole et a donc conclu qu'il devait être inscrit dans le plan de travail pour 2010-2012. Il a également décidé qu'il devrait être inclus dans le plan de travail établi au titre de la Convention et de son Protocole et relié à d'autres activités (par exemple, le prochain atelier organisé au titre de ce projet pourrait être mis à profit pour la préparation de la deuxième évaluation).

VII. Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales

33. Le Groupe de travail a pris connaissance d'une note du secrétariat sur les progrès de la mise en œuvre du programme de Dialogues sur les politiques nationales (ECE/MP.WAT/WG.1/2008/8). Au nom des groupes chargés de conduire ces Dialogues, les représentants de l'Arménie, du Kirghizistan et de la République de Moldova ont informé le Groupe de travail des activités exécutées à ce sujet dans leur pays.

34. Le Groupe de travail a souligné que les thèmes choisis pour les Dialogues de même que les objectifs précis des pays étaient essentiels pour aider les pays de l'EOCAC à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement liés à l'eau. Il a félicité l'Arménie, le Kirghizistan, la République de Moldova et l'Ukraine pour les progrès qu'ils avaient accomplis et les a encouragés à poursuivre dans cette voie.

35. Le Groupe de travail a également:

a) Reconnu que les Dialogues sur les politiques nationales apportent une contribution décisive aux activités en cours au titre de la Convention dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau;

b) Souligné que les Dialogues sur les politiques nationales sont aussi très utiles pour la mise en œuvre de la Convention et du Protocole sur l'eau et la santé ainsi que pour les activités relevant du Mécanisme spécial de facilitation des projets;

c) Fait observer qu'en même temps, les Dialogues bénéficient des activités exécutées au titre de la Convention et du Protocole;

d) Encouragé les autres pays de l'EOCAC à engager eux aussi des dialogues de ce type;

e) Remercié le secrétariat du rôle important qu'il joue en faisant bénéficier ses partenaires des pays de l'EOCAC de contributions stratégiques décisives;

f) Invité les Parties à la Convention à envisager des financements supplémentaires pour ces activités, y compris au besoin sous la forme de contributions d'experts ou d'accords de coopération, ou d'autres mécanismes d'assistance;

g) Décidé que la poursuite des Dialogues sur les politiques nationales après la cinquième session de la Réunion des Parties devrait être inscrite dans le plan de travail pour 2010-2012.

VIII. Services écosystémiques et paiements de redevances pour services écosystémiques en vue de la gestion intégrée des ressources en eau

36. La Présidente a présenté la question, soulignant que le paiement des services procurés par les écosystèmes (PSE) continuait de retenir l'attention au plan international. Plusieurs instances, dont le Conseil économique et social, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention sur la diversité biologique et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont entrepris d'étudier cette question de plus près. Il faut également noter que le paiement de redevances pour services écosystémiques est davantage admis dans d'autres régions comme l'Amérique latine, alors que cette idée n'est toujours pas reconnue dans la région de la CEE. Pour être réellement appliqué avec succès, le paiement des services écosystémiques devrait être inclus dans les documents de politique générale établis pour d'autres secteurs. Il devrait reposer sur l'intervention d'un large éventail de partenaires et en particulier du secteur privé. À cet égard, c'est le secteur des forêts qui s'est montré le plus favorable au paiement des services écosystémiques.

37. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de la proposition de l'Ukraine d'introduire le PSE dans le cadre d'un projet pilote concernant le bassin de la rivière Tisza. Le représentant de la Hongrie a noté qu'une demande de fonds avait été soumise au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/FEM pour ce projet, malheureusement sans succès. La Présidente a indiqué que la Suisse était a priori favorable à l'idée de cofinancer ce projet et l'OSCE s'est déclarée éventuellement prête à appuyer. Le Groupe de travail s'est félicité de l'initiative de l'Ukraine, a demandé à être tenu informé de ses progrès et a exprimé le vœu qu'elle serve d'exemple pour d'autres activités pilotes de PSE dans la région.

38. Le représentant de la CMPFE a informé le Groupe de travail de ses activités passées et récentes et a présenté ses projets pour l'organisation d'un atelier sur les forêts et l'eau devant avoir lieu en Turquie en mai 2008. Il a invité l'organe responsable de la Convention à organiser cet atelier avec la CMPFE.

39. La Présidente s'est félicitée de cette proposition et a confirmé que la Convention sur l'eau pourrait être associée à cette activité. Faisant observer qu'il était essentiel, pour le succès de l'atelier, que le secteur de l'eau y soit adéquatement représenté, elle a dit qu'elle espérait qu'au moins deux experts par pays représentant les secteurs de l'eau et des forêts pourraient être désignés pour y participer⁷.

40. Le Groupe de travail a débattu des moyens d'organiser au mieux les activités futures concernant le PSE. Certains pays ont fait valoir que la notion de PSE n'avait pas besoin d'être adoptée telle quelle, cette idée étant déjà appliquée sous d'autres formes (par exemple par le biais d'une législation faisant intervenir des critères multiples ou du principe du «pollueur-payeur»). Le Groupe de travail n'ayant pas formulé de vision commune sur les activités à exécuter à cet égard au titre de la Convention, la Présidente s'est déclarée prête à présenter une proposition sur les moyens de s'attaquer à cette question dans le cadre du programme de travail pour 2010-2012 (par exemple par le biais de projets pilotes).

⁷ L'atelier a eu lieu du 12 au 14 mai 2009; voir http://www.mcpfe.org/forests_and_water.

IX. Eau et adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, notamment gestion des risques associés aux inondations et aux sécheresses

A. Eau et adaptation aux changements climatiques

41. M. Joost J. Buntsma (Pays-Bas), Coprésident de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, a présenté le projet de directives sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques (ECE/MP.WAT/WG.1/2008/7) et a rendu compte des progrès accomplis dans ce domaine. Il a rappelé que, conformément à la décision de la réunion conjointe des Bureaux de la Convention et du Protocole sur l'eau et la santé (13 septembre 2007), ces directives avaient été établies conjointement par l'Équipe spéciale de l'eau et du climat et l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes en vue de leur adoption éventuelle par les Réunions des Parties à la Convention et au Protocole. Le texte de ces directives, qui s'adresse aux organes de décision dans les domaines de l'eau et de la santé, sera encore soumis à l'examen d'experts et révisé lors de réunions du groupe de rédaction et des équipes spéciales.

42. Le Groupe de travail a également été informé des résultats de l'enquête conduite dans des pays non membres de l'AEE pour déterminer les conséquences attendues des changements climatiques ainsi que des mesures d'adaptation prévues et déjà appliquées⁸. Ses résultats ont été utilisés pour l'établissement des directives ainsi que pour les travaux de l'atelier sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques⁹ (Amsterdam, 1^{er} et 2 juillet 2008). Ils ont clairement démontré que peu de stratégies d'adaptation avaient été mises au point et mis en évidence la nécessité d'une coopération transfrontière pour l'élaboration des stratégies futures.

43. Le Groupe de travail a également été informé des résultats de l'atelier d'Amsterdam, qui a donné lieu à de fructueux échanges d'informations et à des observations utiles sur le projet de directives.

44. Le secrétariat a rendu compte des travaux de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes qui a en particulier entrepris d'élaborer un projet de directives sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les situations météorologiques extrêmes.

45. Le Groupe de travail a formulé des observations sur le projet de directives qui met notamment en évidence: a) la nécessité de bien prendre en compte le problème des sécheresses et de lui accorder une attention égale à celui des inondations; et b) la question des incertitudes et les moyens d'en tenir compte aux fins de la gestion de l'eau (par exemple, ne pas concevoir uniquement la gestion de l'eau en fonction de scénarios futurs encore incertains mais se fixer également pour objectif une gestion durable de l'eau dans les conditions présentes).

46. Le Coprésident de l'Équipe spéciale a invité les pays et organisations concernés, notamment l'Espagne, l'Italie et le Réseau international des organismes de bassin (RIOB) à

⁸ Les résultats de cette enquête peuvent être consultés à l'adresse suivante: http://www.unece.org/env/water/meetings/water_climate_workshop.htm. Une enquête analogue a été conduite dans les pays de l'UE par l'AEE et la présidence allemande de l'UE en 2007. Ses résultats peuvent être consultés à l'adresse: www.eea.eu.int. http://www.unece.org/env/water/meetings/water_climate_workshop.htm.

⁹ Des informations plus complètes ainsi que les exposés faits lors de l'atelier sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.unece.org/env/water/meetings/water_climate_workshop.htm

mettre leurs connaissances et leurs compétences au service des travaux réalisés sur la sécheresse pour les directives. À cet égard, l'Italie a suggéré de resserrer les liens de coopération avec l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes et la Convention sur la lutte contre la désertification.

47. À la suite de cette discussion, le Groupe de travail a prié les deux Équipes spéciales: a) de réviser le projet de directives à la lumière des suggestions faites; et b) de lui en soumettre la version définitive à sa prochaine réunion. Les participants ont été invités à soumettre les observations qu'ils auraient éventuellement à formuler sur le projet avant le 1^{er} décembre 2008. Le secrétariat a instamment prié les pays de communiquer aussi tôt que possible les résultats d'études de cas pour le projet de directives, qui sera ainsi plus vivant et plus concret.

48. Le Coprésident de l'Équipe spéciale a indiqué qu'un ensemble de projets pilotes avait été prévu pour appliquer les directives. Le représentant de l'Allemagne a suggéré que l'on en applique certaines parties plutôt que la totalité, ce qui serait coûteux et compliqué. Le représentant de l'OSCE a proposé que ces projets pilotes soient reliés à l'initiative de l'Allemagne sur l'Asie centrale. Il a cependant été souligné qu'aux fins de cette initiative, les pays d'Asie centrale devaient déterminer des domaines d'action prioritaires pour eux-mêmes et que la question des changements climatiques ne pouvait donc y être traitée que s'ils en faisaient la demande.

49. M. Thomas Stratenwerth (Allemagne), Coprésident de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, a présenté les activités relatives aux changements climatiques exécutées au titre de la Stratégie d'application commune de la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne¹⁰. Un document d'orientation consacré aux impacts éventuels des changements climatiques sur la mise en œuvre de la Directive est actuellement en préparation et devrait être établi sous sa forme définitive avant la fin de 2009. Le Groupe de travail a souligné qu'il était important de veiller à la cohérence et à la coordination des deux documents simultanément mis au point.

50. L'Allemagne a également informé les participants de son initiative internationale relative aux changements climatiques¹¹, pour laquelle seront utilisés les fonds provenant des échanges de droits d'émission et qui permettra de financer la mise au point de stratégies d'adaptation de 2009 jusqu'en 2012.

51. Le représentant de l'Azerbaïdjan a fait un exposé sur les conséquences observées et attendues des changements climatiques dans son pays et sur les mesures d'atténuation actuellement prises.

52. Le Groupe de travail, se félicitant des progrès accomplis, a fermement appuyé la poursuite des travaux dans ce domaine. Il a reconnu que la question de l'eau et de l'adaptation aux changements climatiques était essentielle mais que l'expérience dans ce domaine était bien mince dans la région comme ailleurs dans le monde. Il est donc particulièrement opportun et nécessaire que soient établies des directives sur les activités à entreprendre au titre de la Convention. Le Groupe de travail a également décidé que l'application de ces directives serait testée dans le cadre de projets pilotes adaptés aux besoins des pays concernés. Il est également convenu d'inscrire la question de l'eau et de l'adaptation aux changements climatiques au plan de travail pour 2010-2012.

¹⁰ Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

¹¹ Pour davantage d'informations, voir le site www.bmu.de.

B. Gestion transfrontière des inondations

53. En sa qualité de pays chef de file pour cette activité, l'Allemagne a indiqué qu'à sa première réunion, en novembre 2007, l'Équipe spéciale de l'eau et du climat avait décidé de s'attaquer à la question en organisant un atelier sur la gestion des inondations. Cet atelier devait porter sur des questions telles que la prévision et la cartographie des risques d'inondation et les arrangements institutionnels et juridiques relatifs à la gestion des risques d'inondation dans un contexte transfrontière, l'accent étant mis en particulier sur la sous-région constituée par les pays de l'EOCAC et les pays de l'Europe du Sud-Est non membres de l'UE. Il devait réunir des membres du Réseau d'experts européen¹² et du Groupe de travail inondations de l'UE¹³, qui se feraient part des fruits de leur expérience et des conclusions de leurs travaux¹⁴. Le bureau du programme associé de gestion des crues de l'Organisation météorologique mondiale a été contacté et s'est déclaré prêt à participer à l'organisation de cet atelier.

54. Le Groupe de travail a favorablement accueilli ce projet et a demandé à l'Allemagne de lui rendre compte des conclusions de l'atelier à sa prochaine réunion. Plusieurs observations ont été faites au sujet des questions susceptibles d'être abordées lors de cet atelier, notamment: a) la nécessité d'agir au niveau des bassins fluviaux; et b) l'importance que revêtent les mesures de préparation. Cet atelier devrait permettre des échanges fructueux de connaissances et d'expériences. Les nombreux documents d'orientation et recommandations existant sur la gestion des inondations constitueront la documentation nécessaire et pourront ainsi être plus largement diffusés dans la région.

X. Promotion de la coopération transfrontière sur l'eau et de la gestion intégrée des ressources en eau en Asie centrale

55. Le secrétariat a présenté les activités exécutées par la CEE en Asie centrale dans les domaines de la coopération transfrontière sur l'eau et de la gestion intégrée des ressources en eau. Quatre projets ont été présentés, soit: a) le renforcement des capacités pour la coopération aux travaux pour la sécurité des barrages; b) la commission bilatérale sur les rivières Shu et Talas; c) la base régionale de données sur l'eau pour l'Asie centrale; et d) la qualité de l'eau. Le secrétariat a également rendu compte de la mise en œuvre de dialogues sur les politiques nationales au Kirghizistan. Il est apparu que l'éventail des questions traitées était très large, allant des objectifs du Millénaire pour le développement liés à l'eau au renforcement des capacités nationales et à la mise en place de cadres de coopération aux échelons bilatéral et régional.

56. La question des activités envisageables en Asie centrale a également été abordée. Pour des raisons géopolitiques, l'Asie centrale est devenue un pôle important dans la région. Grâce à ses projets et à ses activités, la CEE a pu en accroître encore l'importance

¹² Les Réseaux d'échanges européens sur la prévision (EXCIFF) et la cartographie (EXIMAP) des risques d'inondation ont rempli leur mandat, leurs travaux ayant abouti à deux publications: *Good practices for delivering flood related information to the general public* (disponible à l'adresse <http://exciff.jrc.it>) et *Good practices for flood mapping in Europe* (disponible à l'adresse <http://water.europea.eu/content>).

¹³ Le Groupe de travail inondations de l'UE a pour objectif d'aider les pays membres de l'UE à appliquer la nouvelle Directive relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation (2007/60/CE).

¹⁴ Cet atelier a eu lieu les 22 et 23 avril 2009 à Genève, juste avant la deuxième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat de la Convention sur l'eau (24 avril 2009); voir http://www.unece.org/env/water/meetings/transboundary_flood_workshop.htm.

en focalisant son attention sur des activités répondant aux besoins des pays concernés et bénéficiant de leur soutien politique. La CEE pourrait continuer dans cette voie en Asie centrale tout en renforçant sa coopération avec l'Allemagne, par exemple dans le cadre de l'Initiative de Berlin, et avec l'Italie, coordonnateur du pilier environnement et eau de la Stratégie de l'UE pour l'Asie centrale. Ces deux nouvelles structures (l'Initiative de Berlin et la Stratégie de l'UE pour l'Asie centrale) devraient contribuer à l'efficacité des initiatives futures dans la sous-région. À cet égard, le secrétariat a suggéré que le Groupe de travail élabore une stratégie pour les activités futures exécutées en Asie centrale au titre de la Convention.

57. Les représentants du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan ont informé le Groupe de travail de l'état de la gestion transfrontière des ressources en eau en Asie centrale et des problèmes rencontrés. La coopération dans ce domaine est réelle, comme en témoignent la réunion récente des chefs des États d'Asie centrale tenue à Bishkek le 10 octobre 2008 et le plan d'action sur les ressources en eau établi par les Ministères de l'environnement de tous les pays d'Asie centrale. Le couple eau et énergie reste le premier point d'intérêt dans la sous-région et il faudrait faire davantage pour instituer un dialogue avec ces deux secteurs. Parmi les autres motifs de préoccupation figurent la nécessité de revoir certains accords bilatéraux, la médiocre qualité de l'eau, l'absence de surveillance commune des eaux transfrontières et la dégradation des glaciers qui sont une source majeure d'eau dans la sous-région. Le représentant de la Commission inter-États pour la coordination sur l'eau a attiré l'attention des participants sur les problèmes écologiques observés dans la vallée de Fergana, suggérant que des activités soient exécutées dans cette région.

58. Le représentant de l'Allemagne a souligné que son pays était favorable à une approche stratégique des activités à exécuter en Asie centrale au titre de la Convention. À cet égard, il a appelé l'attention sur la conférence devant avoir lieu les 17 et 18 novembre 2008 à Almaty, au Kazakhstan, dans le cadre des mesures prises pour donner suite à la Conférence sur le thème «Water Unites» tenue à Berlin le 1^{er} avril 2008 au Ministère allemand des affaires étrangères. Les organes issus de la Convention sont également intervenus dans la préparation de cette conférence, ce qui a donné lieu à plusieurs propositions de projets en faveur de la coopération sur l'eau en Asie centrale, lesquelles pourraient bénéficier d'un financement de l'organisme allemand de coopération technique (GTZ).

59. Le représentant de l'Italie a appelé l'attention sur la conférence prévue dans le cadre de la Stratégie de l'UE pour l'Asie centrale (Ashgabat, 3 décembre 2008).

XI. Gestion des eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE

60. Le secrétariat a rendu compte des résultats de l'atelier consacré à la protection des eaux souterraines en tant que source d'eau potable dans les régions karstiques (Malinska, Île de Krk, Croatie, 14 et 15 avril 2008), organisé par la Croatie au titre du Protocole sur l'eau et la santé et de la Convention¹⁵. Se déclarant conscient de l'importance du problème, le Groupe de travail a décidé qu'à l'avenir, pour le prochain programme de travail, la question des eaux souterraines devrait être traitée dans le cadre d'autres activités exécutées au titre de la Convention, la deuxième évaluation par exemple, et non faire l'objet d'initiatives isolées. Ainsi pourra être appliquée la notion de gestion intégrée des eaux de surface et des eaux souterraines.

¹⁵ Voir: http://www.unece.org/env/water/meetings/karst_groundwater_workshop_Croatia.htm.

XII. Troisième Conférence internationale sur la gestion durable des eaux transfrontières

61. La Présidente a informé le Groupe de travail qu'en raison de restrictions budgétaires, la Pologne n'était pas en mesure d'organiser, à court et à moyen terme, la Conférence internationale sur la gestion durable des eaux transfrontières dans la région de la CEE. À sa réunion tenue à Genève les 17 et 18 septembre 2008, le Bureau est convenu que la décision de tenir la Conférence ne devait pas dépendre d'une éventuelle invitation de la Pologne mais plutôt de l'intérêt et de l'avantage qu'elle pourrait présenter par rapport à d'autres manifestations internationales. L'existence d'un lien étroit avec des activités exécutées au titre du Plan de travail de la Convention (la deuxième évaluation par exemple) et un engagement fort de la part de un ou plusieurs pays seraient des conditions préalables importantes. Le Groupe de travail n'a pas été en mesure de présenter de proposition au sujet de la Conférence et est convenu d'examiner à nouveau la question lorsqu'auront été remplies ces deux conditions.

XIII. Contribution de la Convention sur l'eau aux activités des organismes des Nations Unies et d'autres organisations

A. Groupe de l'eau (ONU-eau) et Journée mondiale de l'eau

62. Le Président d'ONU-eau¹⁶ a fourni des informations sur le rôle, les activités et la structure de cet organisme. Le Groupe de travail a été informé que le secrétaire de la Convention était actuellement Vice-Président d'ONU-eau et que la CEE et l'UNESCO assuraient la coprésidence de l'Équipe spéciale de l'ONU sur les eaux transfrontières.

63. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des préparatifs de la Journée mondiale de l'eau de 2009, qui sera consacrée aux eaux transfrontières.

64. Le Groupe de travail est convenu que la Journée mondiale de l'eau devrait être mise à profit pour mieux faire connaître la Convention. Des délégués ont suggéré que l'on utilise le site Web de la Convention qui se révélera certainement utile pour l'échange d'informations. Ils ont proposé que soient imprimés une affiche et un calendrier qui seraient distribués par les centres de liaison et d'autres acteurs. Il a également été souligné qu'il serait nécessaire de publier une nouvelle brochure sur la Convention et le Protocole.

65. Les représentants des pays ont indiqué ce qui avait été prévu dans leur pays en vue de la Journée mondiale de l'eau et débattu de la façon dont ces activités pourraient à la fois contribuer à promouvoir la Convention et en bénéficier. Le Groupe de travail a conclu qu'il fallait que le secrétariat commence à préparer le matériel promotionnel choisi (par exemple les nouvelles brochures sur la Convention et le Protocole, une affiche, un calendrier et un site Web) dans les limites des ressources disponibles à cette fin. Les centres de liaison ont été priés de tenir le secrétariat informé des préparatifs en cours en vue de la Journée mondiale de l'eau.

¹⁶ Pour plus d'informations, voir <http://www.unwater.org/flashindex.html>.

B. Initiative environnement et sécurité

66. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de la contribution de la CEE à l'Initiative environnement et sécurité¹⁷ exécutée conjointement par la CEE, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'OSCE, la Division diplomatie publique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (en qualité de membre associé) et le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale. Le secrétariat a présenté les projets ci-après¹⁸ exécutés au titre de la Convention, soit: a) «coopération transfrontière et gestion durable du Dniester»; b) «appui à un accord bilatéral entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie»; et c) «arrangements bilatéraux pour la rivière Timok». D'autres projets sont également exécutés au titre de l'Initiative environnement et sécurité. Le secrétariat a indiqué qu'une proposition de projet relative à la deuxième évaluation avait été soumise pour approbation aux partenaires de l'initiative.

67. Les pays qui prennent part à des activités au titre de l'Initiative environnement et sécurité ont souligné à quel point cette initiative était importante et ont confirmé que ces projets répondaient à des besoins pratiques et avaient débouché sur des résultats concrets, par exemple des accords bilatéraux, une atténuation des effets de la pollution et le renforcement de la coopération transfrontière. De plus, ils favorisent le dialogue entre les différents partenaires.

68. Le Groupe de travail est convenu que l'Initiative environnement et sécurité contribuait utilement à l'application de la Convention sur le terrain et il a souligné que les activités entreprises à l'avenir au titre de cette initiative devraient l'être en synergie avec d'autres initiatives liées à la Convention, comme le projet «capacités de coopération dans le domaine de l'eau». À cet égard, le secrétariat a été prié d'établir une liste de tous les projets exécutés au titre de la Convention par le biais de différentes structures. Le Groupe de travail a conclu qu'il fallait que les activités proposées pour le programme de travail 2010-2012 bénéficient de l'appui de l'Initiative environnement et sécurité.

XIV. Programmes de travail

A. Programme de travail pour 2007-2009

69. La Présidente a rappelé que la proposition tendant à l'élaboration de directives stratégiques sur la gestion intégrée des ressources en eau transfrontières (activité 2.1.1) avait été reconsidérée à la lumière des demandes faites par certains pays en vue de l'élaboration d'un guide pour l'application de la Convention et que les synergies entre la Convention et la Directive-cadre sur l'eau de l'UE (activité 2.2.2) résultaient pour l'essentiel de l'établissement du guide et des Dialogues sur les politiques nationales.

B. Programme de travail pour 2010-2012 et au-delà

70. Le Groupe de travail a souligné qu'il conviendrait de privilégier à l'avenir l'application pratique de la Convention plutôt que l'élaboration d'instruments théoriques,

¹⁷ Pour plus d'informations, voir: www.envsec.org.

¹⁸ Pour davantage d'informations sur les projets concernant le renforcement des capacités pour la coopération en vue de la sécurité des barrages en Asie centrale et l'intensification des échanges régionaux d'informations de la base régionale d'informations sur l'eau en Asie centrale (CAREWIB), voir le chapitre X.

tels que des directives et recommandations. Par ailleurs, les activités devraient être axées sur des questions de politique générale et de gestion et non sur des questions techniques.

71. Compte tenu des décisions prises au sujet des précédents points de l'ordre du jour, le Groupe de travail est convenu d'inclure les éléments ci-après dans son plan de travail pour 2010-2012: a) activités promotionnelles, y compris au sein des pays non membres de la CEE riverains de bassins communs avec des pays membres de la CEE; b) appui au respect et à la mise en œuvre de la Convention, essentiellement grâce au guide; c) deuxième évaluation; d) application des directives sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques par le biais de projets pilotes et d'activités de renforcement des capacités; et e) mise en œuvre du volet de l'initiative de l'UE sur l'eau intéressant l'EOCAC, par le biais de Dialogues sur les politiques nationales. Le projet «capacités de coopération dans le domaine de l'eau» et l'Initiative environnement et sécurité continueront de répondre aux besoins des pays qui appliquent les dispositions de la Convention, en synergie avec les activités prévues pour d'autres éléments du plan de travail.

72. La Présidente a proposé de préparer, avec l'aide du secrétariat, un projet de plan de travail pour 2010-2012 afin de le soumettre pour examen et approbation à la prochaine réunion du Groupe de travail. Les pays parties et non parties à la Convention ont été invités à indiquer au secrétariat s'ils étaient prêts à conduire l'exécution des éléments du plan de travail ou à y participer. Le Groupe de travail a décidé de demander à la réunion des Parties de prolonger son mandat afin de lui permettre de guider la mise à exécution du plan de travail pour 2010-2012.

XV. Date et lieu de la quatrième réunion du Groupe de travail

73. Compte tenu des arrangements pris pour la préparation des documents qui seront soumis à la prochaine session de la réunion des Parties et de l'assurance de pouvoir disposer d'une salle de réunion et de services d'interprétation, il a été décidé que la prochaine réunion du Groupe de travail aurait lieu à Genève les 8 et 9 juillet 2009.
